

# *Le Petit Toupin*

Bulletin municipal N°84 - Juin 2018



PRUNIERES

## ZOOM

2018 - Deux nouveaux aînés passent le cap des 80 printemps.

----> lire page page 4

## Nouvel aménagement

«Marcher en forêt, sur l'eau...»

---> lire page 8

## Animations été

Toutes vos animations de l'été

--> lire page 9





## Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Je ne vous propose pas un devoir de philosophie quand je cite le fameux "Être ou ne pas être" de William Shakespeare, mais c'est une question qu'il faudra se poser quant à l'avenir des communes et tout particulièrement de la nôtre.

En effet, la loi NOTRe (nouvelle organisation des territoires de la République), nous a imposé des regroupements dans des intercommunalités plus grandes, avec des transferts de compétences (par exemple l'assainissement et peut-être l'eau dès 2020 ou bien encore économique avec la captation de sa fiscalité) avec une faible représentativité des petites communes (une voix pour Prunières sur 38 au Conseil communautaire). Bien que les représentants de la commune participent à la prise de décision dans les différentes commissions et que la concertation est réelle, la commune perd une partie de son autonomie et les décisions se prennent à l'échelon supérieur.

La baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit, cette année nous perdons encore 2000 euros, limite la capacité financière des communes à investir.

Dans le même temps, de plus en plus de contraintes administratives ou réglementaires sont imposées aux communes comme en matière d'État civil ou de protection des données personnelles par exemple et bien d'autres encore. La masse de travail pour les élus et le personnel devient lourde.

Certes la mutualisation des moyens peut apporter quelques facilités, des structures départementales comme l'ingénierie territoriale (IT05) ont remplacé l'assistance de l'État, le centre de gestion aide pour la gestion du personnel. Par ailleurs l'État, la Région et le Département contribuent aux investissements des communes selon leurs propres critères.

Malgré tout, je m'interroge sur la pertinence de conserver un échelon communal surtout pour les petites communes. C'est peut-être d'ailleurs ce que souhaite l'État, car tout concourt à penser ainsi. Mais il y a aussi un véritable intérêt à garder cet échelon, car la mairie est souvent le dernier service public de proximité. La commune existe aussi grâce au monde associatif, et nous sommes gâtés à Prunières, car nos associations nous proposent de vrais moments de convivialité lors des manifestations qu'elles organisent. Enfin la commune existe aussi parce que certains de ses habitants ont choisi de s'y intéresser, d'y consacrer du temps et du travail.

Bien à vous,  
Pierre Doussot

**Directeur de la Publication**  
Pierre DOUSSOT

**Conception :**  
Florence OLIVREAU

**Rédacteur :** Florence  
OLIVREAU,

**Crédits photos :** Florence  
OLIVREAU



# La Vie Municipale

page 2

Une équipe toujours motivée.

Vos élus :

Aux portes de la saison estivale, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors des différentes manifestations toupinoises et souhaitons à tous les habitants de la commune un excellent été.

L'équipe municipale



Pierre  
DOUSSOT



Robert  
FRAYSSINES



Robert  
COLOSIO



Brigitte  
COMINOTTO



Martine  
MARSEILLE



Florence  
OLIVREAU



Jean-Pierre  
BAYLE



Jérôme  
FARNAUD



Bruno  
DURAND

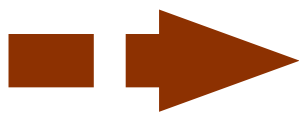


Robert  
GUIEU



Roland  
ARNAUD

# PRUNIERES



# ÉCONOMIQUE

## Nos acteurs touristiques prêts pour la saison..

Le soleil revenu, le lac plein, tous les voyants sont au vert pour que la saison touristique se déroule sous les meilleurs auspices.

Avec 4 campings sur la commune, des gîtes et chambres d'hôtes, la commune de Prunières, va tripler, voir quadrupler de volume le temps de la saison estivale.

Ce moment fort de l'économie locale (le secteur de Serre-Ponçon représente 40% de l'activité touristique estivale du département) est soutenu par le nouvel office intercommunal de Serre-Ponçon.

Vous pourrez d'ailleurs le retrouver sur les marchés nocturnes de Prunières les 17 et 31 juillet et le 14 août.

La taxe de séjour est également un élément important d'une dynamique touristique durable sur notre territoire.

Les modifications intervenues autour de celle-ci (barème, recensement, plateforme de déclaration, etc.) nous conduiront cet été à proposer à l'ensemble des acteurs touristiques de la commune, une réunion d'information complémentaire en partenariat avec la communauté de communes, pour vous faciliter cette obligation administrative.

### Réunion TAXE DE SÉJOUR

Réunion d'information et  
obligations sur la taxe de  
séjour

**le 01 août 2018**

**à 14 h**

Salle des cérémonies





# ZOOM sur....

page 4

En 2018,  
ils rejoignent ceux qui  
font la mémoire de notre  
village.

Portrait de deux  
NOUVEAUX ANCIENS qui  
prennent 80 printemps  
cette année.

D'autres suivront dans le  
prochain Toupin.



Dominique  
GIRARD

et

Yves  
BLANC

PRUNIERES



CÔTÉ MONTAGNE

## De nouveaux lampadaires pour des économies d'énergie.

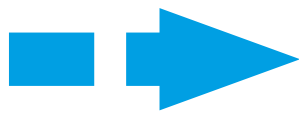
Vous avez pu le constater, les travaux de la première tranche sont maintenant achevés et les quartiers des Clots, Pra Perrier et l'Eglise bénéficient dès à présent du nouvel éclairage public. Celui-ci devrait nous faire économiser 66% de notre facture d'électricité.



Éclairage LED.







## Base de Loisirs de la Gendarmerie

Un nouveau chalet a vu le jour pour parfaire l'accueil des valides et non valides de la base de Loisirs du port de Prunières. Quant à l'ancien bureau il sera transformé en sanitaires accessibles aux personnes à mobilités réduites et en infirmerie.

## Un nouvel épisode d'Alex Hugo, en tournage à Prunières



Parmi l'ensemble des bases de loisirs du lac de Serre-Ponçon, ce fut celle du Port de Prunières qui fût choisie par l'équipe de tournage de la série télévisée «Alex Hugo». Celle-ci leur a été totalement mise à disposition pendant 2 jours par le club de la gendarmerie.



# PRUNIERES



## Centenaire 14/18

Un habitant à effectuer de nombreuses recherches sur cette période qui l'on conduit à réunir un certain nombre d'informations sur les «Morts pour la France» de notre monument aux morts.

Ces recherches seront présentées à l'occasion de la commémoration du centenaire de la fin de la guerre au mois de novembre sous forme d'une petite édition.

Si des familles souhaitent apporter leur contribution à ses travaux, vous pouvez le contacter via la mairie.



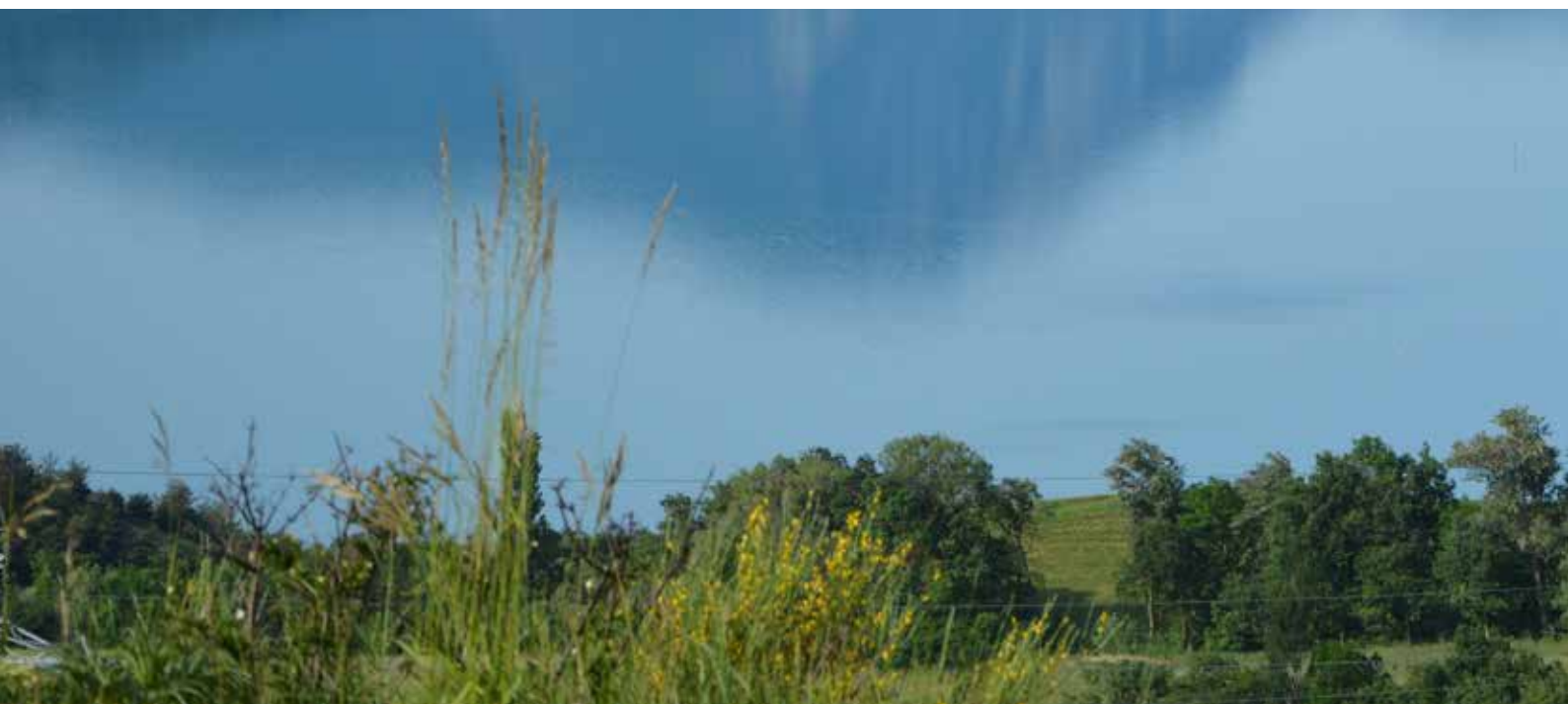
## État civil

Nous avons eu le regret d'apprendre les décès de :

- Madame Jeannette VEYSSEYRE, le 26/02/2018 à Gap
- Madame Paulette LUMPERT, le 12/06/2018 à Marseille.

Toutes nos pensées vont aux familles.

Toutes nos félicitations aux parents de :  
Gabin LAGIER né le 15/02/2018 à Gap.





## Un nouveau lieu à découvrir !

*Marcher en forêt et sur l'eau c'est possible !*

C'est ce que vous propose la passerelle à 3 m du sol, au-dessus de la zone humide du Liou sur la commune de Baratier. L'occasion de découvrir la faune et la flore particulière de cette forêt immergée par le lac de Serre-Ponçon. Poissons, oiseaux, fleurs, toute une biodiversité à découvrir en famille.



## Des éditions remaniées à l'échelle intercommunale

L'office de tourisme intercommunal, sous l'égide de son nouveau directeur Alexis AUBESPIN, a fusionné les différentes éditions existantes, pour proposer à notre clientèle touristique et aux habitants de Serre-Ponçon et du département une nouvelle documentation. À noter notamment le remaniement de la carte patrimoine.

À découvrir dès à présent dans les offices de tourisme.





## Fête du Four

Samedi 7 juillet, Fête du Four avec l'association Au p'tit Four des Gourres. Apéritif offert par la mairie à partir de 12h.

Repas avec participation de 5 €, Pains et Pizzas cuits au four banal. Concours de boules doublettes formées à partir de 14h.

## 9e édition des marchés nocturnes

Tous les mardis du 17 juillet au 14 août, venez profiter des marchés nocturnes avec l'association Sport Culture Fête Toupinoise.

Artisanat local, animation musicale, repas avec produits du terroir. Une animation familiale à partir de 19h.

## Cinéma

Cinéma en plein air le 2 août dès 21h au hameau de l'église.

«Voyage de l'Eau en Durance» - gratuit.



Pour la deuxième année, l'association He le'ale'a conjugue été et musique.

4 jours de musique sous les étoiles dans le cadre intimiste de la cour de l'école de Prunières.

Une programmation très relevée avec des artistes internationaux, multirécompensés.

**12/07 : Larry Garner**, un monstre sacré de La Nouvelle-Orléans, pour l'ouverture du Festival. Un songwriter percutant, élu de nombreuses fois comme l'artiste blues contemporain de l'année, gagnant du Blues Challenge de Memphis.

**19/07 : Dom Ferrer**, un univers musical, folk rock «americana vintage». En droite ligne avec le «Tulsa Sound», teinté des influences de Woodie Guthrie, John Steinbeck ou JJ Cale.

**20/07 : Terry Lee Hale**. Jonglant entre une douze cordes et un vieux Dobro, sa musique unique, honnête et lancinante est un régal. Terry Lee Hale sera la touche sensible de notre Festival.

**21/07 : Duplessy et les 3 Violons du Monde** nous entraînent dans un road movie des Nouveaux Mondes. À leur actif des collaborations prestigieuses, et des musiques de film récompensées.



Infos et réservations sur [www.helealea.com](http://www.helealea.com) ou 06 13 02 54 34

## Fête patronale de Prunières

Cour de l'école - Organisation PSL  
Samedi 4 août

14h Concours de boules doublette formée

Jeux et animations gratuites pour enfants et plus grands. Inscription jusqu'à 15h.

Restauration rapide sur place  
21h Grand bal gratuit avec Prolive Animation

Dimanche 5 août

11h Apéritif offert par la commune - Discours du maire.

À partir de 12h restauration rapide  
14h Concours de boules triplète formée

15h Après-midi dansant avec Emmanuel Patras.





## Ouverture de la mairie

Pour vous accueillir :



Patricia



Sandrine

Horaires :

Lundi : 14h - 17h00

Jeudi : 09h - 11h30



Travaux - entretien de la commune

Yves

En dehors des heures d'ouverture, contactez-nous sur notre nouveau site Internet :

<http://www.prunieres.fr>

## Services à la personne

Téléassistance mobile pour les personnes seules.

ADMR, Rens. 04 92 52 37 82

## RAPPEL

La commune de Prunieres est classée en zone à risque feu de forêt. Nous vous rappelons que le débroussaillage 50 m autour de vos constructions est une obligation. En cas de sinistre, votre responsabilité peut être engagée. Informations en mairie ou sur le site Internet : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)

## Avocats

*Victime d'une infraction pénale ?  
Un avocat à vos côtés.*

Une permanence téléphonique gratuite, pour vous conseiller et vous défendre dans ces moments difficiles.

Contact 7 jours sur 7 de 8h à 20h au 06 85 45 12 26 (non surtaxé)



## Civilité

Nous demandons à l'ensemble des habitants de faire preuve de civilité.

Il n'est pas rare que les containers à poubelle débordent de sacs-poubelle de 50L, alors que ceux-ci ne peuvent absorber que des sacs de 30L.

Nous remercions les loueurs de meublés, de veiller à mettre à disposition de leurs vacanciers uniquement des sacs-poubelle pouvant être absorbés par nos molochs.

Un petit effort de tous et nous ne devrions plus avoir de sacs qui s'entassent aux alentours des poubelles.



## Déchets verts

Nous vous rappelons que la déchetterie est ouverte du vendredi 12h au lundi matin 8h.

Elle est exclusivement réservée aux habitants de la commune.

Elle accepte tous les matériaux verts, hors de leur contenant (pots, sacs, etc.)

## Une nouvelle infirmière

Amélie CUITOT, infirmière à domicile ou sur rendez-vous en cabinet à Chorges, vient de s'installer sur notre commune.

Contact : 06 09 26 17 93

## Numéros utiles :

Gendarmerie : 04 92 50 60 01

Urgences SAMU/Pompier : 15/18

*En cas d'appel, rappelez-vous que vous devez communiquer*

- votre identité et votre numéro d'appel
- précisez le lieu de l'accident et sa nature
- le nombre de victimes de l'accident
- l'état de la ou des victimes

Centre antipoison et toxico vigilance : 04 91 75 25 25

SOS femmes battues : 04 91 24 61 50

SOS Enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

*Pour tout litige avec votre fournisseur électricité ou Gaz :*

<http://energie-mediateur.fr>

## Réunion du Conseil Municipal du 20 Février 2018

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en Mairie, cette réunion s'est déroulée le Mardi 20 Février 2018 à 19h30 dans la salle du conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Jérôme FARNAUD, Florence OLIVREAU

Absents/Excusés : Roland ARNAUD, Robert COLOSIO, Brigitte COMINOTTO

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 13 Décembre 2017 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Points à l'ordre du jour

#### A) ORDRE DU JOUR

1) Signature d'une convention avec la communauté de communes de Serre-Ponçon pour la facturation eau et assainissement collectif. La commune continue à assurer les relevés de compteur d'eau ainsi que de la facturation eau et assainissement pour le compte de la CCSP alors que c'est la CCSP qui a repris la compétence assainissement à compter du premier janvier 2018. La commune de PRUNIERES sera indemnisée pour cette prestation de service. Une convention est nécessaire entre les deux parties.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2) Signature d'une convention avec le CNFPT PACA pour les formations payantes Cette convention doit être signée avec le centre national de la fonction publique territoriale chaque année afin que nos agents communaux et éventuellement les élus puissent avoir accès à la formation payante quand cela est nécessaire.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3) Signature d'une convention avec le département pour bénéficier de la « saisie par voie électronique ». Monsieur le Maire explique que le département met à disposition un logiciel qui va permettre à la commune de répondre par voie électronique à toute demande administrative de la part des habitants de la commune. Cette convention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération pour travaux de voirie et demandes d'aides financières auprès du département et de l'Etat.

Pour l'année 2018, la commune envisage des travaux au niveau de la route qui monte chez M. et Mme VERRIER ainsi que l'espace devant les garages communaux. Nous disposons d'un premier devis grâce auquel nous pouvons solliciter différents financements : Etat, département et autres. Ces travaux et leur demande de financement sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

5) Recensement de la population. Rémunération de l'agent recenseur et le coordonnateur Monsieur le maire rappelle que le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 17 février 2018 et propose une indemnité pour les agents communaux affectés à cette mission. Ainsi il est attribué 754.00€ à Yves BERTRAND agent recenseur et 200.00€ à Patricia PEUZIN coordonnateur communal.



Cette indemnité est approuvée à l'unanimité des membres présents.

6) Délibération pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

La loi du 11 février 2005 impose l'accessibilité des établissements recevant du public pour tous les types de handicaps. Par délibération en date du 24/11/2015, le conseil municipal a approuvé le projet ADAP de la commune. Pour réaliser ces travaux un appel d'offre est nécessaire auprès des entreprises, il convient donc de prendre une délibération en ce sens.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

7) Cimetière – Achat d'un 2° columbarium.

N'ayant plus de place disponible au columbarium, l'achat d'un second columbarium est envisagé. Après discussions, le choix d'un columbarium d'aspect identique à celui existant est retenu. Compte tenu de la place disponible il comportera 5 cases à 3 places et 7 cases à 2 places. Cet achat est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Mme Florence OLIVREAU à 20h46

8) Enfouissement des lignes aériennes Quartier de l'Adroit

Monsieur le Maire explique que les travaux sont prévus pour 2018-2019 ils se feront donc en 2 tranches. Le SyME 05 a mobilisé une enveloppe financière importante pour la partie électrique. D'autre part, vu la vétusté du réseau d'eau potable au quartier de l'adroit, les travaux de rénovation de ce réseau pourraient se réaliser dans un même temps. Dans le cadre de l'enfouissement des lignes aériennes, il y est prévu un transformateur à l'embranchement chemin de la Clouisse, l'angle du terrain sera cédé gracieusement à la commune par M. Patrick Marseille, un autre est éventuellement prévu du côté de chez Monsieur MICHELLON. Le SyME 05 prendra attache avec la famille MICHELLON afin d'obtenir le droit d'installer ce transformateur. Le financement pour la partie électrique serait partagé entre le SyME05 et la commune, pour l'instant le reste à charge pour la commune serait de 20 %. Pour la partie télécom le coût est intégralement à la charge de la commune. Pour la partie éclairage public, le coût serait partagé entre le SyEP (30 %) et la commune (70%). La commune déposera, une demande d'aide financière pour son autofinancement grâce au Plan d'Accompagnement de Projet (PAP RTE). Quant à la partie « réseau humide », la commune sollicitera divers financeurs (Agence de l'Eau et Département).

Monsieur le Maire demande qu'une délibération soit prise pour l'ensemble de ce projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

9) Acceptation du projet SyEP concernant les travaux sur l'éclairage public

Ce projet concerne une partie du réseau : Pra-Périer – les Clots – l'Eglise. La commune s'est engagée avec le syndicat d'éclairage public (lequel a attribué une partie de l'aide financière disponible dans le cadre des économies d'énergie TEPCV) dans une démarche d'économie d'énergie, de mise en sécurité des coffrets de la commune et de mise aux normes de notre éclairage public. De ce fait une économie de consommation électrique est évaluée à au moins 66%. La quote part de la commune est d'environ 16 000 €. Par ailleurs, Monsieur le Maire a demandé au SyEP la mise aux normes de sécurité de tous les coffrets éclairage public. Le projet est accepté à l'unanimité des membres présents.

10) Cotisation à l'ADIL

Monsieur le Maire nous sollicite pour le renouvellement de la cotisation à l'ADIL, l'agence d'information au logement que l'on peut consulter pour des problèmes juridiques, financières, fiscales concernant le logement.

Le renouvellement de la cotisation est accepté à l'unanimité des membres présents.

## B) QUESTIONS DIVERSES

Santé communale – Proposition par un assureur (AXA) d'une complémentaire santé aux personnes du village – Monsieur le Maire nous informe qu'un assureur a démarché la commune pour bénéficier de la salle communale afin de proposer une complémentaire santé aux habitants du village avec une réduction de 30% grâce à l'effet « groupe ». La proposition fait débat. Une délibération sera prise ultérieurement pour la mise à disposition de la salle.

## C) INFORMATIONS

Recensement de la population en janvier 2018

Monsieur le Maire nous informe que l'agent recenseur a rencontré des difficultés pour obtenir les renseignements concernant le recensement, de la réticence, voire de l'agressivité de la part de certains habitants du village. Ceci est particulièrement regrettable car les dotations financières de l'Etat versées à la commune découlent directement de ce recensement.

Cimetière

Monsieur le Maire a remarqué que le mur arrière du cimetière est en mauvais état et menace de s'écrouler, une solution est à envisager assez rapidement. L'extension du cimetière est en cours de réflexion. Une rencontre avec les propriétaires riverains est en projet et la réfection du mur sera envisagée en fonction du projet futur du cimetière.

Utilisation du terrain de MALVINA CEARD

La commune ayant acheté ce terrain, Monsieur le Maire demande à réfléchir quand à l'utilisation de ce terrain : parking ?... Aire de jeux pour enfants ? Une réflexion est en cours.

Stationnement devant la Mairie

Monsieur le Maire souhaite que les personnes respectent les emplacements réservés « Mairie ». Les places sont souvent occupées.

Affaire KARL

Suite à une construction illicite sur un terrain non constructible, l'audience du tribunal de GAP en date du 16 juin 2016 avait condamné Mme KARL à démonter sa construction. La Cour d'Appel de GRENOBLE en date du 9/01/2018 a confirmé le verdict et donne 6 mois à Mme KARL pour s'exécuter ; Elle devra également s'acquitter d'indemnité auprès de la commune.

Lecture du courrier de Monsieur le Maire de Monétier-Allemont qui regrette les conséquences de la loi NOTRe sur le fonctionnement des communes.

Plan communal de sauvegarde

La préfecture a sollicité la commune pour établir un plan de sauvegarde .La commune devra recenser les risques potentiels (sismicité, pollution de l'eau, feu de forêt...etc...) liés à son territoire. Elle devra établir des fiches « réflexes » afin d'organiser au mieux les secours dans l'urgence. Un dossier sera constitué.

Monsieur le Maire rappelle qu'une jeune habitante de Prunières, Amandine THOMAS, 17 ans, intègre l'équipe de France de ski de vitesse. Elle sollicite une aide financière. Cette demande sera étudiée lors du vote du budget. Dès à présent, nous lui souhaitons beaucoup de réussite.

La séance est levée à 23 h



## Réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2018

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le vendredi 6 avril 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Jérôme FARNAUD, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Florence OLIVREAU.

Absent(e)/excusé(e) : Néant

Secrétaire de séance : Brigitte COMINOTTO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 20 février 2018 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Points à l'ordre du jour

#### 1°) Comptes administratifs 2017 - budget principal et budget de l'eau et de l'assainissement

Mme Brigitte COMINOTTO procède à la présentation des comptes administratifs (comptes établis par la commune) et propose leur approbation. Il n'y a pas d'affectation de résultat à faire cette année car les deux budgets sont excédentaires. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, ne participe pas au vote et sort temporairement de la salle. Les comptes administratifs 2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire regagne ensuite la salle et prenant connaissance du vote, remercie l'ensemble des conseillers de leur confiance.

#### 2°) Comptes de gestion 2017 : budget principal et budget de l'eau et de l'assainissement

Mme Brigitte COMINOTTO présente les comptes établis par Monsieur le Percepteur, receveur municipal. Les élus approuvent à l'unanimité l'ensemble des comptes de gestion 2017.

#### 3°) Vote des taux des taxes directes locales pour 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4°) Signature d'une convention financière avec le SyME pour construction de réseau 2018

M. le Maire donne lecture à l'assemblée d'un projet de convention entre le SyME05 et la commune pour le financement du programme construction réseau année 2018. En effet, un transformateur doit être installé dans Prapérier (dans le virage au dessous de chez M. AUBLIN) pour rééquilibrer les puissances. La participation financière de la commune pour cette opération est de 9 127 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le financement proposé et autorise M. le Maire à signer la convention.

#### 5°) Délibération pour accorder une salle communale au profit d'un assureur lequel propose une offre commerciale complémentaire santé

M. le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal une discussion avait déjà été engagée sur ce sujet et qu'il avait été proposé de reporter ce projet de délibération en raison du manque d'information.

Après en avoir à nouveau discuté, la proposition de délibération de mise à disposition d'une salle communale, afin qu'un assureur AXA vienne présenter son produit d'assurance de complémentaire santé aux habitants du village intéressés par ce dispositif est soumise au vote :

- 7 pour
- 1 contre
- 3 abstentions

Cet accord de mise à disposition pris par délibération ne sera valable qu'une seule fois.

#### Questions diverses

- Colombarium – précisions sur la contenance des cases

N'ayant plus de place disponible au columbarium, l'achat d'un second columbarium a été décidé lors du précédent Conseil Municipal. Des précisions ont été apportées par le fournisseur sur la contenance des cases, soit : 5 cases à 3 urnes sur le bas et 7 cases à 2 urnes au dessus sur 2 rangées.

- Subventions aux associations 2018

Les demandes de subventions sont présentées, et la liste des subventions accordées dans le cadre du vote du budget est étudiée et approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

#### Informations

- Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours

M. le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui détermine les éléments à mettre en place lors d'un événement majeur survenant sur la commune, est en cours.

- Numérotation des voies

La Poste demande à ce que des numéros soient attribués aux maisons. Le coût de cette opération s'élève à 4 800 €.

Il est proposé de répondre à la Poste que nous avons déjà dans la commune des noms pour les voies et que nous n'envisageons pas d'attribuer des numéros aux maisons.

Par contre, il est rappelé aux habitants qu'il faut être précis quand on donne son adresse et que le nom doit être inscrit sur la boîte aux lettres.

- Route de Joubelle

Une proposition de délibération a été présentée par la ComCom de Serre-Ponçon pour le financement de cette route :

- 80 % de prise en charge par des fonds européens

- le reste (20%) serait pris par RTE sous forme d'indemnisation du préjudice pour dégradation de ladite route.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme BELIN qui remercie le Conseil Municipal pour le colis de Noël et rappelle que tous les destinataires du colis ont fait part de leur satisfaction.

La séance est levée à 22 H 15.

## Réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2018

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le vendredi 13 avril 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Florence OLIVREAU.

Absent/excusé : Jérôme FARNAUD

Secrétaire de séance : Brigitte COMINOTTO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 6 avril 2018 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Points à l'ordre du jour

#### 1°) Budget primitif 2018 – budget principal et budget de l'eau

##### Budget principal

Mme Brigitte COMINOTTO présente le budget primitif qui s'élève à 1 249 537,74 € dont une section de fonctionnement de 787 045,85 € et une section d'investissement de 462 491,89 €. La section de fonctionnement présente un résultat reporté en recettes de 470 477,21 € et comprend toutes les dépenses et recettes courantes de la commune.

La section d'investissement recettes présente également un résultat reporté de 277 763,04 € ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses de 9 500,00 €.

Les principales dépenses inscrites au budget concernent des travaux dans le cimetière et l'achat d'un colombarium, des travaux d'éclairage public et d'enfouissement de lignes électriques, la protection incendie ainsi que l'aménagement des bâtiments communaux par rapport aux mesures d'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites (PMR).

M. le Maire précise que pour la protection incendie il convient de réfléchir à la mise en place de citernes souples qui peuvent être une solution, pour la protection de certains lieux, bâtiments ou habitations dans la commune qui ne sont pas protégés suffisamment par les moyens actuels.

Ce budget est voté à l'unanimité.

##### Budget de l'eau

Mme Brigitte COMINOTTO présente ensuite le budget de l'eau qui s'élève à 415 181,86 € dont une section d'exploitation de 229 068,86 € et une section d'investissement de 186 113,00 €.

La section d'exploitation comporte un résultat reporté en recettes de 179 955,86 € et comprend les dépenses et recettes courantes de la commune.

La section investissement comporte un résultat reporté en recettes de 2 478,38 €. Les principales dépenses seront des travaux sur le réseau, les inscriptions aux hypothèques, le schéma directeur de l'eau.

Il est à noter que dans ce budget 2018, on ne parle que de l'eau car la compétence assainissement a été reprise par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à compter du 1er janvier 2018.

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 2°) Participation fonds de solidarité pour le logement en 2018

Comme les années précédentes, le Département sollicite l'ensemble des communes pour une participation au financement du Fonds de solidarité Logement (FSL).



Le montant de la participation pour Prunières est de 124 €.  
Cette participation est approuvée à l'unanimité.

Informations diverses :

- M. le Maire informe l'assemblée que M. Jean-Claude DOU, Président du SyEP (Syndicat d'Eclairage Public) et ses délégués ont été reçus en Mairie le 12 avril pour faire le point sur les travaux qui ont été prévus ainsi que le montant qui peut être attribué pour les réaliser. Une somme de 5 000 € nous sera finalement allouée permettant ainsi de changer les éclairages en mettant des LED sur le réseau qui descend aux Vignes (10 points lumineux), plus un éclairage au lieu-dit Les Blancs. Une mise en sécurité des coffrets est aussi prévue.

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement du réseau électrique au quartier de l'Adroit, M. le Maire indique que c'est un des plus gros projets que le SyME05 ait à traiter sur le Département. Le montant estimatif est de l'ordre de 190 000 € avec le financement suivant, sur deux années :

1ère année sur 100 000 € : 80 % à la charge du SyME05 - 20 % à la Commune

2ème année sur 90 000 € : 75 % à la charge de la Commune - 25 % au SyME05

M. le Maire et M. COLOSIO se sont rendus à une réunion d'information sur les compteurs LINKY. La mise en place des nouveaux compteurs se fera de janvier à mars 2019 sur notre commune. Une information paraîtra dans le petit toupin fin 2018. Des documents sont déjà disponibles en Mairie pour information.

M. le Maire a reçu un mail de l'Association du Patrimoine en Réallonnais l'informant que la date retenue pour l'inauguration du Fort de Réallon qui a été restauré, est la même que celle de la fête de Prunières et s'en excuse. C'est dommage mais le choix des dates est toujours difficile à caler sur les plannings.

Un projet de restaurant associatif a été remis à chaque conseiller par M. COLOSIO afin qu'ils puissent l'étudier et en reparler à une prochaine réunion.

La séance est levée à 21 H 30.

## Réunion du conseil municipal du 19 juin 2018

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire, à tous les Conseillers Municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 19 juin 2018 à 20 h 30 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Jérôme FARNAUD, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Florence OLIVREAU.

Absent(e)/excusé(e) : Néant

Secrétaire de séance : Brigitte COMINOTTO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 13 avril 2018 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil d'ajouter deux délibérations :

- Convention d'intervention foncière avec la SAFER ;
- Validation du programme d'éclairage public.

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

### Points à l'ordre du jour

1°) Motion pour conserver le service des urgences à l'hôpital d'Embrun

M. le Maire donne lecture d'une motion pour conserver le Service des Urgences à l'hôpital d'Embrun. Arrivée de Mme Florence OLIVREAU à 21 h 00.

A l'unanimité des membres présents la motion est validée.

2°) Convention avec le SDIS pour la vérification des poteaux incendie

Un arrêté municipal doit être pris avant le 18 juillet concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Outre l'état des lieux des moyens DECI, le maire doit signifier dans son arrêté comment la vérification des poteaux incendie sera réalisée. En l'occurrence M. le Maire propose de conventionner avec le SDIS comme le font la plupart des Communes de la Communauté de Communes.

Le coût de vérification d'un poteau par le SDIS s'élève à 30 €. La Commune comptant actuellement 20 poteaux, le coût total sera de 600 €. Cette vérification doit être effectuée au moins tous les 3 ans.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour signer la convention.

3°) Modification de la délibération concernant l'enfouissement des lignes électriques

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 20 février dernier, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable pour l'enfouissement des lignes aériennes au quartier de l'Adroit avec mise en place de deux transformateurs. Ce projet consistait à enfouir les lignes électriques aériennes et de télécommunication, l'éclairage public et des travaux sur le réseau d'eau potable.

Toutefois, depuis cette décision, les mises en œuvre et les estimations ont été affinées. Dans l'attente des conclusions du schéma directeur d'eau potable, et d'autre part sachant que des travaux coordonnés eau – électricité semblent être compliqués à réaliser, il est souhaitable de reporter les travaux sur le réseau d'eau.

Désormais, ce projet sera réalisé en trois étapes conformément au programme du syndicat mixte d'énergie des

Hautes Alpes(SyME 05) :  
une tranche ferme  
une tranche complémentaire  
une tranche conditionnelle

Le coût total estimé s'élève à 345 500 € HT (travaux électriques et Télécom). La participation du SyME 05 pour la partie électrique est de 116 000 € HT. La participation pour la Commune s'élève à 229 500 € HT. sachant que les travaux Télécom sont en totalité pris en charge par la Commune.

L'éclairage public bien qu'étant rénové et enfoui en même temps, fait l'objet d'un financement particulier réparti entre le SyEP de l'Embrunais - Savinois et la commune. Les travaux consisteront à installer trois point lumineux au lieu de quatre actuels au hameau de l'Adroit. La même opération se répétera juste au dessus dudit hameau.

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de financement au titre du PAP de RTE de l'ordre de 177 467 € afin de nous aider à financer en partie l'autofinancement de la Commune.

A l'unanimité les membres présents acceptent les propositions de M. le Maire.

#### 4°) Décision modificative sur le budget de l'eau

Une décision modificative doit être prise sur le budget de l'eau afin de reverser à l'Agence de l'Eau les taxes de l'assainissement encaissées par la Commune en 2017.

A l'unanimité les élus donnent un avis favorable à cette décision modificative.

#### 5°) Délibération pour autoriser le Maire à signer des conventions avec les pétitionnaires en matières d'urbanisme

M. le Maire demande à l'assemblée cette autorisation car parfois les délais sont très courts et la programmation d'une Réunion du Conseil Municipal en urgence n'est pas facile.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### 6°) Délibération concernant la publication éventuelle des recherches menées par M. COEVOET sur les victimes de la guerre 14-18 à Prunières

M. COEVOET qui est passionné par les recherches historiques s'est intéressé à notre Monument aux Morts. En effet, il a retrouvé dans le Nord de la France, des éléments sur une vingtaine de personnes mortes durant la guerre de 14-18 natives de Prunières. Des livrets militaires ont été découverts, des photos ont été prises des champs de bataille, etc.

Il propose de publier ses recherches afin que la population de Prunières en prenne connaissance.

Florence OLIVREAU avec qui il en a discuté, pourrait faire la mise en page d'un livret.

Elle indique que le coût du graphisme et l'impression de 100 exemplaires serait d'environ 1 000 €.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable pour que cette publication soit faite car c'est une partie de notre histoire et un hommage rendu à nos aînés morts sur les champs de bataille de la première guerre mondiale dont on célèbre par ailleurs le 100e anniversaire de l'armistice le 11 novembre prochain.

Le Conseil autorise M le Maire à rechercher d'éventuels financeurs.

#### 7°) Convention d'intervention foncière avec la SAFER

Cette convention qui est renouvelée tous les trois ans permet à la Commune, soucieuse de maintenir et de conforter l'agriculture sur son territoire, d'être informée de la vente des terres agricoles sur son territoire.

Le coût de ce service est de 60 € par an.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.



## 8°) Validation du programme d'éclairage public

Différents travaux ont déjà été réalisés et d'autres le seront prochainement. Il s'agit d'une part de la mise en place de lanternes à LED et d'horloges astronomiques, dans le but d'économiser de l'énergie, d'autre part de travaux de sécurisation. Le réseau sera totalement sécurisé courant de l'année 2019.

Le coût global part communale s'élève à 35 000 € HT.

Après discussion, l'assemblée valide ce programme à l'unanimité des membres présents.

## Questions diverses

### - Propositions DICI

DICI TV propose de venir enregistrer sur le territoire communal une émission de télévision d'une durée de 52 minutes. Elle sera diffusée largement et de nombreuses fois.

Le coût de cet enregistrement et de sa diffusion s'élève à 4 680 € TTC.

Le contrat d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction est refusé à l'unanimité des membres présents.

### - Schéma directeur de l'eau potable

Le bureau d'études (BE), l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) et un technicien du Conseil Départemental sont venus présenter le schéma directeur de l'eau potable. Il s'avère qu'il y a de grosses fuites d'eau sur l'ancienne conduite qui part des Gourres. Par conséquent, il va falloir envisager de faire une quinzaine de branchements sur la conduite « dite neuve » et la proposition est faite de supprimer cette ancienne conduite.

Par ailleurs d'autres remarques sur la vétusté du réseau, son dimensionnement, son implantation induiront forcément des travaux à l'avenir. Nous attendons le rapport définitif avant d'envisager des travaux selon leur urgence, leur coût et notre capacité financière.

Il faut aussi procéder à la mise en sécurité des réservoirs (échelles sécurisées, dispositif de sécurité) afin que les personnes qui interviennent ne se mettent pas en danger.

### - Plan de gestion de la forêt communale

M. le Maire a rencontré le sous-directeur de l'Office National des Forêts (ONF) et M. FIQUET de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Bien que l'ONF refuse notre proposition de distraction de certaines parcelles, il semblerait que l'Etat ait une analyse du dossier un peu différente.

M. le Maire indique qu'il va prendre rendez-vous avec le Directeur de l'ONF.

## Informations

### - Éclairage public

Vu dans l'ordre du jour avec la validation du programme.

### - Appel à projet pour les personnes âgées

M. le Maire a rencontré Mme MOSTACHI, Conseillère Départementale, déléguée à l'autonomie des personnes âgées. Elle lui a indiqué que des actions étaient menées par le Département pour la prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées. M. le Maire propose à Mesdames Cominotto et Marseille d'étudier le dossier pour faire d'éventuelles propositions au Conseil municipal afin de pouvoir répondre à l'appel à projet proposé par le Département intitulé Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Les conseillers peuvent également interroger leurs voisins afin de connaître leurs besoins en la matière et les toupins peuvent aussi se manifester pour avancer dans ce domaine.

### - Permanence téléphonique gratuite des Avocats

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une permanence téléphonique gratuite des avocats, en matière pénale, est

à la disposition de la population 7 jours/7 de 8 h 00 à 20 h 00. Il suffit de composer le 06 85 45 12 26.

- Préjudice visuel RTE

Les personnes estimant subir un préjudice visuel du fait de la construction des lignes très haute tension peuvent adresser une demande à la commission d'évaluation amiable du préjudice visuel.

Des documents d'information sont disponibles en mairie.

- Nouvelles prestations de l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon

La saison estivale 2018 s'ouvre avec deux nouveaux services :

- la mise en place d'un « info Truck » ou « Office de Tourisme itinérant
- la mise en place d'un service de distribution de la documentation.

- Remerciements

Amandine THOMAS qui a bénéficié d'une subvention communale remercie tous les donateurs qui lui ont permis de faire sa première saison internationale. Elle a d'ailleurs obtenu de très bons résultats.

La séance est levée à 23 H 30.





